

M. MITCHELL : Adoptons-le pour une autre année avec l'entente que si rien n'est établi dans un an nous abandonnerons ce crédit.

M. DAVIES : Pour pourvoir aux dépenses d'une commission chargée de s'enquérir et de faire rapport sur la pêche au homard, \$2,000—l'honorable député a-t-il choisi sa commission ?

M. FOSTER : Pas encore. Je tâcherai d'avoir les hommes les mieux doués pour représenter les divers intérêts.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Il est à désirer que l'endroit soit visité par un homme qui ne soit pas lui-même intéressé dans les recommandations qu'il devra faire.

M. FOSTER : Notre intention est que cette commission soit composée de trois hommes. Bien que leurs intérêts puissent déteindre un peu sur leurs opinions, il serait à propos de faire représenter les divers intérêts dans cette commission.

M. MITCHELL : Je crois qu'il serait à propos d'avoir quelques renseignements scientifiques et pratiques au sujet de la pêche aux huîtres et homards. Nous devrions faire venir de Baltimore ou du Maryland quelqu'un qui s'y connaît en fait de pêche aux huîtres, un homme possédant la science et la pratique pour examiner les bancs de nos côtes et faire rapport. Je crois que nous en retirerions un profit considérable. Nos pêcheurs d'huîtres s'en vont en ruine et se gaspillent, vu la manière dont elles sont maintenant exploitées.

M. DAVIES : L'élève et la culture des huîtres sont beaucoup mieux comprises que la pêche du homard. L'honorable juge Pope, aujourd'hui défunt, de l'Île du Prince-Édouard, avait planté un banc très considérable d'huîtres et il a très bien réussi dans le système qu'il a adopté. Il n'est pas difficile de rendre une pêcherie d'huîtres avantageuse ; une connaissance limitée et un peu de soin suffisent, et je suis certain que le gouvernement pourra obtenir de bons renseignements sur la pêche aux huîtres sans avoir recours aux hommes de science des États-Unis. Mais la question de la pêche au homard présente plus de difficulté. Je n'ai jamais pu encore trouver un certain nombre de pêcheurs au homard qui pussent s'entendre sur le temps où la saison de pêche devrait cesser, ou devrait s'ouvrir. Ceux du côté sud de l'île ont une opinion et ceux du nord en ont une autre. Ce que nous avons besoin de comprendre au sujet du homard, ce sont ses habitudes, d'où il vient et où il va.

M. MARA : Est-ce l'intention que la commission limite son enquête à la côte de l'Atlantique, ou s'occupera-t-elle de la côte du Pacifique ?

M. FOSTER : La commission relative à la pêche du homard et des huîtres, n'ira pas jusqu'à la côte du Pacifique. Nous allons cette année essayer une expérience en fait de culture de homard sur la côte du Pacifique.

M. MILLS (Annapolis) : Je voudrais appeler l'attention du ministre sur la pêche du homard le long des côtes de la baie de Fundy. Il y a eu des plaintes de la part de quelques pêcheurs de cette côte, qui prétendent que la pêche au homard chasse le hareng. Quelques pêcheurs disent que les pièges ou la corde qui retient les pièges ont pour effet de chasser le hareng. Le hareng est rare dans ces pêcheries de homard. Quelques hommes d'expérience en sont arrivés à la conclusion qu'il faut que ce soit la corde goudronnée que l'on emploie avec les pièges. Le ministre pourrait étendre son enquête dans cette direction.

M. EISENHAEUER : Je voudrais dire qu'en vue du fait que le ministre des finances a augmenté les taxes dans une proportion si considérable sur plusieurs des articles dont se servent les pêcheurs, il ne serait que juste d'augmenter ce crédit. Tandis que les pêcheurs aident à payer les subventions données par le gouvernement, les autres classes du

Domainion n'aident pas du tout à payer la prime de pêche autorisée par le statut. Quatre millions et demi ont été payés au trésor par les États-Unis pour l'indemnité des pêcheries pour l'usage des pêcheries de nos côtes pendant 12 ans. Nous avons reçu l'intérêt sur ce montant pendant un certain nombre d'années, ce qui, d'après mes calculs s'élevait à un autre million de dollars. Mais même au moment actuel vous ne donnez pas l'intérêt de cette indemnité aux pêcheurs. L'intérêt devrait dépasser \$200,000 par année et vous ne payez en primes que \$150,000.

Je crois qu'il ne serait que juste que les pêcheurs reçoivent au moins l'intérêt sur l'indemnité reçue des États-Unis. Sur le seul article du fer, le gouvernement enlèvera plus à ces pêcheurs, sous forme d'augmentation de droits donnée au manufacturier que le pêcheur ne recevra. Une goélette de 80 tonneaux reçoit maintenant \$80 et l'équipage reçoit de quatre à cinq dollars par homme. Or les \$80 ne paieront pas la différence dans les droits sur le fer qui entre dans la construction d'une goélette de pêche et les chaînes et les ancres et les autres articles en fer employés par un bateau de pêcheur ; et les \$4 ou \$5 par homme ne paieront pas les droits additionnels sur un grand nombre d'articles consommés par ces gens. Le ministre des finances il y a quelques jours, autant que j'ai pu comprendre, s'est efforcé de déprécier l'état de pêcheur et ceux qui s'y livrent et il a insinué que le poisson ne devait pas être expédié à bord des vapeurs ; et l'honorable député junior d'Halifax a exprimé beaucoup de sympathie pour les vapeurs de la ligne Cunard qui restent inactifs. Je crois que le député senior d'Halifax (M. Jones) a démontré clairement que le fait de subventionner ces vapeurs aurait pour résultat de forcer à l'inaction les goélettes employées aujourd'hui dans le commerce des Antilles.

Je crois que l'on devrait avoir quelque considération pour ces pêcheurs, car, pour ce qui est de la richesse, ils ne peuvent être comparés avec la plupart des manufacturiers du pays. La plupart de ces derniers sont riches, tandis que les pêcheurs, comme classe ne font que gagner leur vie. Je crois que la question devrait être examinée à fond par le gouvernement et que le montant de la prime devrait, dans tous les cas être élevé jusqu'à concurrence du montant de l'intérêt sur les \$4,500,000 qui ont été reçus du gouvernement américain. J'espère que le ministre des finances n'encouragera pas la subvention de vapeurs devant nuire à notre mode actuel de transport de notre poisson. Je voulais dire quelque chose à ce sujet l'autre soir. Tout en admettant qu'une subvention accordée à une ligne de vapeurs entre Halifax et les Antilles, pouvait être un bon projet, cela ne pourrait être d'aucun avantage pour nos comtés de l'ouest, car les vapeurs ne toucheraient ni à Lunenburg ni à Yarmouth, et en conséquence le commerce de ces comtés ne pourrait pas en bénéficier. A moins que les expéditeurs de ces comtés n'envoient leur poisson à Halifax cela ne leur serait d'aucune utilité, et l'envoyer à Halifax ne serait pas avantageux. J'espère donc que le gouvernement s'abstiendra de subventionner ces vapeurs comme le demandent un certain nombre de citoyens d'Halifax.

M. ELLIS : J'aimerais à demander au ministre de la marine, non ce qui a été demandé par l'honorable député de Lunenburg (M. Eisenbauer), mais s'il a considéré l'effet produit par le système des primes. Il me semble à moi que l'effet des primes—je ne m'oppose pas à ce qu'elles soient accordées—est que nous chassons les goélettes et les navires plus grands, et que graduellement ce sont les pêcheurs ordinaires de la côte qui reçoivent la prime. Je remarque que le tonnage des navires les plus grands diminue. L'effet d'une prime devrait être d'augmenter le tonnage des plus gros navires. Tout le monde peut se procurer un bateau, pêcher près de la grève et obtenir une prime de cette manière. Je présume que le système des primes devrait être d'augmenter les navires les plus gros, afin que la be.